



Association de Solidarité avec Tous les Immigrés

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2019

10 rue Causserouge -33000 Bordeaux tél. 05 56 92 65 98

Mél: astibordeaux@gmail.com

Site Internet: <http://www.astibordeaux.fr>

Association reconnue d'intérêt général

SOMMAIRE

Les cours de français et d'alphabétisation	3
• Le fonctionnement.....	3
• L'équipe	5
• Le public et la fréquentation	6
• La formation des formateurs et les outils pédagogiques	8
Les permanences juridiques et administratives	9
• L'analyse de la population des permanences juridiques ou adm.....	9
• Les demandes adressées aux permanences administratives	11
• Les demandes adressées aux permanences juridiques.....	12
• Le contexte juridique	14
• Les formations données par l'Asti.....	15
Le service de domiciliation	16
Le collectif M.I.E./jeunes majeurs	18
Les liens avec la F.A.S.T.I.	20
Les représentations extérieures	21
• Représentation dans des Associations	21
• Représentation dans des Collectifs	21
• Autres actions ou représentations	22

LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION

INTRODUCTION

Ce bilan concerne la période allant de début septembre 2018 à fin juillet 2019 car nous suivons le rythme scolaire pour les cours de français.

Ces cours sont fondés sur la constatation faite, à la fois par les membres de l'ASTI et les immigrés eux-mêmes, que l'apprentissage du français est un « passage obligé » pour une bonne insertion.

Ceci nous a amené à proposer un apprentissage du français essentiellement oral. On peut ainsi développer chez les apprenants des connaissances de base qui leur permettront de comprendre et se faire comprendre dans leur vie quotidienne.

Ceci concrétise l'aide à l'autonomie que l'ASTI souhaite leur apporter. Mais bien sûr cet apprentissage oral s'accompagne de quelques données sur nos institutions et nos us et coutumes afin de les rendre plus à l'aise dans leur nouveau monde « La France ».

Ces dernières années, nous avons accentué la proposition de cours pour les nouveaux arrivants les plus en difficulté, pour ceux que nous nommons les « débutants ». Même si nous répondons aussi à d'autres niveaux ou spécificités, intermédiaires, avancés et alphabétisation, c'est avant tout cette catégorie de personnes que nous accueillons massivement.

Nous nous devons de signaler que nous invitons nos apprenants à s'adresser aux permanences juridiques et administratives qui se tiennent à l'ASTI, pour essayer de résoudre leurs problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

LE FONCTIONNEMENT

Les horaires et les groupes :

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h30.

Nous conservons les quatre niveaux existant depuis longtemps à l'ASTI soit Débutants, Intermédiaires, Avancés et Alphabétisation, mais en ce début d'année nous avons modifié notre offre.

Cette modification est liée à l'observation faite les années précédentes. Jusqu'à cette date nous propositions à chaque apprenant de participer à trois cours d'une heure et demi par semaine. Peu d'apprenants y étaient réguliers, peu venaient assister aux trois cours. Au mois de mars on observait que seulement 19% des inscrits à un groupe participaient aux trois cours proposés, 35% venaient deux fois par semaine et 46% une seule fois. En parallèle à cette situation nous étions confrontés à une grande demande, avec une liste d'attente très importante et un temps d'attente très grand, puisque nous nous engagions à téléphoner aux personnes quand les places se libéraient. L'idée qui a mené notre réflexion et notre modification a donc été la suivante : sur le même nombre de cours dans la semaine, soit 30, ne proposer que deux séances par groupe.

Le résultat de cette nouvelle organisation est l'augmentation du nombre de groupes, qui passent à 15 et par conséquent la possibilité d'accueillir plus d'apprenants et la disparition de la liste d'attente. La proposition de cette année se décline comme suit :

Alphabétisation : composé de personnes « analphabètes », n'ayant pas été scolarisées (ou peu), mais parlant assez bien français. Un apprentissage de l'écrit leur est proposé (lecture/écriture). Pour ce groupe nous passons de un à **deux** groupes, en constituant deux niveaux différents liés à leur connaissance de la langue. Ce problème d'écart dans la connaissance de la langue dans un même cours nous était signalé depuis longtemps par les formateurs comme une difficulté majeure. Cette nouvelle proposition tend à le réduire.

Débutants : composés de personnes arrivées en France depuis peu. Ces personnes, souvent scolarisées dans leur pays d'origine, n'ont que peu ou aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin. Il s'agit donc d'initier ces personnes

à la compréhension et l'expression du français à l'oral. Comme déjà signalé, cette population est prioritaire pour nous. Cette nouvelle organisation nous permet de passer de six à **huit** groupes.

Intermédiaires : composés de personnes possédant quelques bases de la langue française. L'objectif de ces groupes est donc axé sur l'acquisition de compétences de communication orale d'un niveau supérieur à celui des débutants (compréhension, production et correction phonétique). Ce niveau passe de deux à trois puis, en cours d'année, à **quatre** groupes par semaine. La seule « promotion » possible est le passage de débutants à intermédiaires ; de plus les intermédiaires sont une population plus stable donc plus présente, ce qui a provoqué cette augmentation de la demande en cours d'année.

Avancés : Ces personnes maîtrisent déjà les compétences de production et de compréhension orales, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise de l'écrit (compréhension et production) et le perfectionnement de l'oral. Pour ce groupe nous ne conservons qu'**un** seul cours par semaine.

Nous avons opté en septembre 2018 pour cette nouvelle répartition, nous donnant l'année pour en évaluer l'intérêt. Celui-ci a été confirmé puisqu'il sera reconduit en septembre 2019.

L'organisation de tous ces cours sur trois créneaux horaires (15h30-17h, 17h15-18h45 et 19h-20h30) permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non) et les apprenants peuvent choisir le groupe qui leur convient le mieux et qui respecte leurs contraintes d'ordre professionnel et/ou familial. Chaque groupe d'apprenants se voit donc proposé deux cours de 1h30 par semaine. Dans notre nouvelle organisation, autant que cela se peut les deux cours sont deux jours à suivre à la même heure pour simplifier et faciliter l'adhésion des apprenants.

L'accueil et les inscriptions :

Nous fonctionnons sur le rythme d'une année scolaire. La rentrée a eu lieu le 17 septembre 2018 et la fin des cours le 26 juillet 2019, sans interruption sauf pour la période de Noël.

La semaine précédant le jour de rentrée nous avons organisé deux après-midi d'inscription. Sur ces deux demi-journées nous avons inscrit 242 apprenants, ce qui fait déjà une moyenne de 16 apprenants par cours et très vite dans les semaines qui ont suivi nous avons été à saturation. Au cours de l'année, selon que certains cours se vident nous ré-inscrivons de nouvelles personnes. Même si la demande reste forte nous avons réussi à faire disparaître la liste d'attente mise en place les années précédentes. Au total durant toute l'année 18-19, nous avons inscrit 612 apprenants.

Lors des inscriptions de septembre (ou en cours d'année), nous évaluons rapidement le niveau de la personne, essentiellement autour de la compréhension orale et de son niveau d'alphabétisation. Ceci permet de l'affecter dans un groupe, à un niveau que nous jugeons le bon ; mais nous pouvons à tout moment, en prenant avis auprès de lui et de ses formateurs, faire passer l'apprenant à un niveau plus adapté. Lors de ce premier contact, un document de bienvenue est remis expliquant le fonctionnement des cours ainsi qu'un programme pour le cursus débutants, traduit en de nombreuses langues.

L'organisation pratique des cours

Les locaux

A l'ASTI nous disposons de trois salles de cours, chaque salle pouvant recevoir environ une quinzaine de personnes. Chacune est équipée d'un tableau et d'un ordinateur qui permet d'accéder à Internet (outil de plus en plus utilisé pendant les cours). Enfin on peut aussi se servir d'un lecteur de CD et d'une mini enceinte Bluetooth acquise durant l'année.

La gestion des présences

Un relevé de présence se fait à chaque cours. Ce relevé de présence permet à notre secrétaire de réaliser un tableau hebdomadaire qui est communiqué aux coordinateurs faisant l'accueil de manière à « recharger » les groupes qui ont de la place.

Ce relevé de présences permet également d'enregistrer apprenant par apprenant et ainsi de pouvoir délivrer à la demande des certificats qui peuvent, dans certains cas, être très importants pour les étrangers pour compléter un dossier. Il permet aussi d'étayer nos demandes de subventions auprès des « financeurs » institutionnels.

Les temps de rencontres :

Différents temps de rencontres sont proposés tout au long de l'année :

- des repas conviviaux sont organisés deux fois par an, auxquels sont conviés les apprenants mais aussi leurs familles, les formateurs ainsi que tous les autres membres de l'ASTI. Le premier a lieu à l'occasion de la fin de l'année civile, le 20 décembre 2018, dans les locaux de la Halle de Douves, le deuxième au début de l'été, sur les bords de la Garonne le 28 juin 2019. C'est un moment privilégié où tous les groupes de niveaux se décroissent. C'est aussi l'occasion pour les différents intervenants de l'association de se rencontrer.

- des sorties ou activités culturelles sont organisées par des formateurs en cours d'année. Quelques formateurs accompagnent à des visites ou spectacles proposés par l'association « Cultures du Cœur » dont l'ASTI est partenaire. Le partenariat avec cette association, en place depuis quelques années déjà, permet d'organiser des sorties culturelles qui favorisent l'intégration sociale et l'utilisation du français à l'extérieur des cours.

L'ÉQUIPE

Une équipe de formateurs, tous bénévoles

Elle est composée d'environ 50 personnes, chaque formateur assurant, au minimum, un cours d'1h 30 par semaine. La plupart des cours sont assurés par des binômes de formateurs, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants, un positionnement différent des formateurs et aussi des relais plus faciles en cas d'absence. Chaque apprenant voit ainsi de 2 à 4 formateurs par semaine ; cette multiplicité de contacts s'avère une vraie richesse pour nos apprenants. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des personnes en activité, des demandeurs d'emploi ou encore des retraités. On peut remarquer que, d'une année sur l'autre, environ un gros tiers des formateurs continue son activité au sein des cours de français. Les formateurs les plus jeunes, du fait de leurs activités, études ou recherche d'emploi sont malheureusement souvent amenés à nous quitter au milieu de l'année.

Le cahier de liaison

L'outil de base du lien entre les formateurs d'un même groupe est le cahier de liaison. Celui-ci est à disposition dans la salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. C'est un moyen de communication particulièrement utile. Il permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, de faire connaître les réactions du groupe observées pendant les cours et enfin de signaler les difficultés rencontrées par tel ou tel apprenant. Il est actuellement de plus en plus souvent complété par des échanges par mail ou en réunion pour les intervenants d'un même groupe.

Coordination

Cette année une équipe de sept coordinateurs encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI. Ils sont chargés de l'organisation générale de cette activité, l'inscription des apprenants, la gestion de la liste d'attente, le recrutement des bénévoles, l'organisation matérielle de la rentrée, les relations avec le bureau et le C.A. de l'association, l'organisation des réunions de formateurs, des formations proposées et des fêtes, la gestion des questions pédagogiques, de la documentation et de l'organisation matérielle.

Quatre de ces coordinateurs sont référents d'accueil et assurent la permanence chaque soir de 17h à 19h 30, pendant les cours. Pour eux, il s'agit de s'assurer du bon déroulement des cours, de

l'ouverture et la fermeture des locaux et des salles, l'orientation des apprenants, la gestion des présences et des absences, la proposition de supports pédagogiques aux formateurs mais aussi de recevoir les visiteurs extérieurs qui se présentent, de les informer des engagements et des activités de l'ASTI ou de les réorienter si besoin vers d'autres associations.

Communication - Formation

Deux formations ont été proposées par le CLAP les 10 et 17 novembre pour une vingtaine de nouveaux formateurs.

Deux réunions de formateurs ont eu lieu. Une à la rentrée afin de présenter l'activité à tous les nouveaux formateurs, puis une autre le 4 décembre réunissant 25 personnes pour un échange très riche.

Les réunions de coordination – Les sept coordinateurs se réunissent tous les mois pour assurer le suivi de l'action. Un compte-rendu est systématiquement réalisé et envoyé aux membres du bureau de l'ASTI et une version sous forme de lettre d'information à tous les formateurs.

La circulation de l'information se fait essentiellement par internet (cf. CR des réunions de coordination ou du CA de l'ASTI, etc...). Le site de l'Asti www.astibordeaux.fr permet aussi de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des cours de français et d'alphabétisation en particulier.

Enfin l'année a été perturbée durant plusieurs mois par des problèmes matériels, liés à l'entretien de l'immeuble, nous obligeant à annuler plusieurs cours et certaines de nos rencontres.

LE PUBLIC ET LA FRÉQUENTATION

Par rapport à l'année précédente, les chiffres présentés ci-dessous montrent une grande stabilité tant pour les inscrits que pour la fréquentation des cours.

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

612 inscrits

1055 cours de 1h 30

8301 présences

8 personnes en moyenne par cours

note : la baisse du nombre global de cours et donc de présence est directement liée aux problèmes matériels vécus dans l'année.

Âge des apprenants :

L'âge moyen est de 33 ans 1/2

Répartition des apprenants par sexe :

Les cours proposés sont mixtes. L'ASTI a accueilli cette année 71% d'hommes et 29% de femmes.

Répartition des apprenants par origine géographique :

Les 4 zones les plus représentées sont :

L'Afrique noire avec 157 apprenants

L'Afrique du Nord avec 115 apprenants,

Les pays de l'Est avec 109 apprenants,

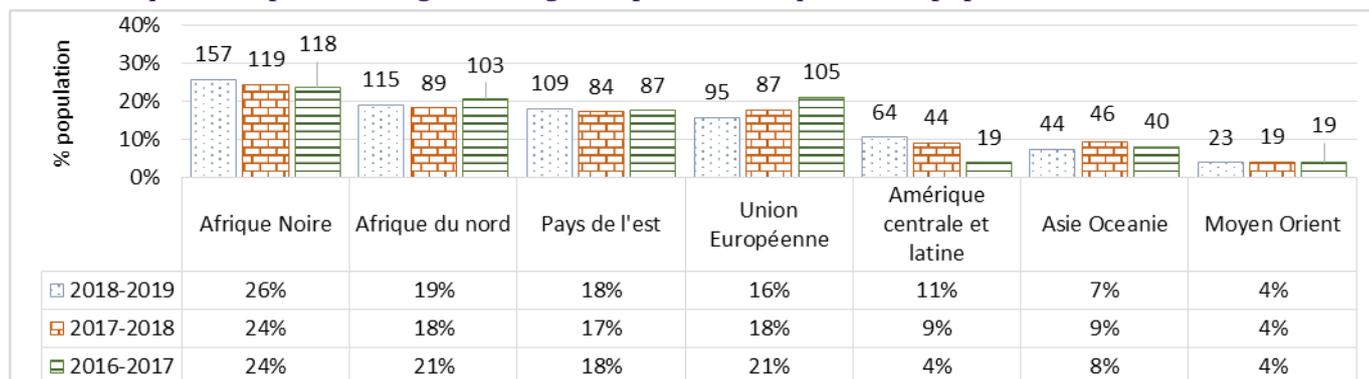
L'Union Européenne avec 95 apprenants.

76 nationalités au total étaient représentées à l'ASTI en 2018/2019

En comparant les chiffres des années précédentes et ceux de cette année on remarque la constante diminution du nombre de ressortissants de l'Union Européenne.

Ventilation des inscrits par origines géographiques (zones)

L'Afrique noire première région d'origine représente un quart de la population.



Ventilation des inscrits par origines géographiques (pays)

Forte diversité d'origine :

2018-2019 : 76 pays – dont 18 pays ont un effectif d'au moins 10 personnes.

Pays	2018-2019			
		%	F	H
Algérie	61	10%	6	55
Soudan	46	8%	2	44
Maroc	41	7%	13	28
Géorgie	40	7%	16	24
Nigéria	38	6%	9	29
Colombie	32	5%	14	18
Afghanistan	24	4%	1	23
Espagne	21	3%	4	17
Arménie	20	3%	11	9
Roumanie	20	3%	8	12
Italie	16	3%	6	10
Brésil	15	2%	10	5
Bulgarie	15	2%	7	8
Russie	15	2%	8	7
Guinée	14	2%	1	13
Albanie	13	2%	7	6
Ukraine	11	2%	7	4
Tchad	10	2%	3	7
	452	74%		

LA FORMATION ET LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES



Le CLAP Aquitaine La formation est essentiellement assurée par le CLAP Sud-Ouest. Nous bénéficions tout au long de l'année de l'accès aux formations de cet organisme.

En novembre 2018, deux formations spécifiques ont été proposées aux formateurs des groupes débutants.

Elle ont été suivies par une vingtaine de personnes, avec comme thème « Animer un atelier oral. Prise de repères »

Outils pédagogiques - fonds de ressources

Nous disposons à l'ASTI de documents didactiques en adéquation avec notre structure et nos objectifs.

Les formateurs ont ainsi accès à une grande variété de documents et de supports de cours en version papier, sur CD ou sur Internet.

Nous proposons aux formateurs des débutants une grille de thèmes de cours associée à une proposition de calendrier d'évolution ainsi qu'une liste de ressources pour aider à construire les cours, fascicules et sites internet.

Les formateurs peuvent l'utiliser comme bon leur semble et cela peut aussi servir de base à un travail en commun.

CONCLUSION

Comme l'indique ce bilan, la demande pour suivre des cours de français est toujours aussi importante et malheureusement nous ne pouvons répondre à tous car nous sommes souvent au maximum de nos capacités d'accueil. En ce sens, la nouvelle organisation semble mieux adaptée.

En parallèle un nouveau problème se pose, ou plutôt revient de manière forte. Le turn-over dans les groupes de débutants provoque durant l'année l'arrivée de personnes, « très débutantes », ne parlant pas du tout français alors que le groupe a déjà largement progressé, et qui ne peuvent que très difficilement s'intégrer et qui souvent disparaissent rapidement. Nous réfléchissons pour la rentrée de septembre 2019 à mettre en place un ou deux groupes spécifiques pour accueillir en cours d'année ces personnes, groupes que nous nommerons « Sas d'accueil », comme cela se pratique dans d'autres associations avec qui nous avons été en contact.

Les différentes évolutions et projets montrent le dynamisme de l'équipe. Nous sommes aussi en lien avec d'autres associations qui nous proposent des formations plus ciblées sur le parcours d'intégration officiel du migrants. Mais plus que jamais nous sommes un maillon de la chaîne, avec cette spécialité d'un accueil spécifique de « primo arrivants », et aussi une deuxième spécificité qui est l'horaire des cours faisant de nous l'un des rares lieux proposant des cours du soir.

LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Ces permanences s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI Bordeaux de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une intégration réussie.

A terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une réelle citoyenneté par l'accès aux droits qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

L'organisation

Notre structure propose 3 permanences par semaine le lundi de 14h à 16h (permanence administrative), le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12 h (permanences juridiques).

L'équipe des permanenciers comprend une dizaine de bénévoles réguliers et plus de 40 sont passés, quelques semaines ou quelques mois.

Dans le cadre des permanences la personne est informée des différentes solutions envisageables pour régler sa situation. Elle seule décidera en toute connaissance de cause de la suite à donner à ses démarches. Le rôle des permanences est donc un rôle d'information, d'explication, de conseil et d'accompagnement.

Le public

Le public rencontré lors des permanences se compose principalement d'étrangers :

- installés régulièrement ou en recherche de régularisation en France
- demandeurs d'asile
- mineurs isolés
- ressortissants européens ou étrangers ayant un titre séjour d'un autre pays de l'UE.
- étrangers de passage

mais aussi des Français de naissance ou d'origine étrangère.

Les personnes recourant aux services de l'ASTI sont souvent dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; la majorité vit soit à Bordeaux (quartier St Michel, St Jean, les Aubiers, Bacalan...), soit dans la Métropole (Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (Libourne, Médoc par exemple) ou d'autres départements de la région.

En 2019, 1 367 personnes sont venues à nos permanences administratives ou juridiques pour un ou plusieurs entretiens.

Analyse de la population des permanences juridiques ou administratives

A noter qu'entre décembre 2018 et mai 2019 le local de l'ASTI a subi des dégâts des eaux à répétitions (inondation provenant de l'appartement du dessus, remontées d'eau usée des

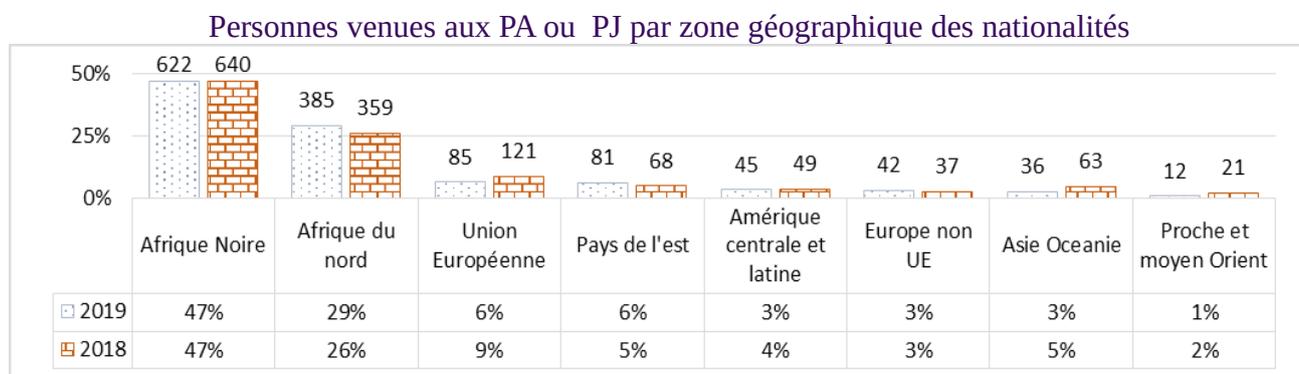
canalisations). Les locaux étant inutilisables totalement ou partiellement en raison de l'inondation, des actions de diagnostics techniques et des sessions de nettoyage : des permanences ont dû être annulées.

Nombre de personnes venues aux PA ou PJ par sexe et tranche d'âge			
	2019	2018	2017
Femme	437	364	444
Moins de 18 ans	14	9	7
18-25 ans	47	41	54
26-64 ans	342	297	355
65 ans et plus	25	15	24
Non renseigné	9	2	4
Homme	1245	1003	932
Moins de 18 ans	252	167	142
18-25 ans	198	151	101
26-64 ans	753	650	641
65 ans et plus	32	24	26
Non renseigné	10	11	22
Totaux	1682	1367	1 376

Plus des ¾ de la population sont des hommes. La proportion reste sensiblement la même ces dernières années.

A noter le nombre de mineurs qui ne cesse d'augmenter de 14 en 2016 à 152 en 2017, 176 en 2018, il est de 266 en 2019. Augmentation liée à l'arrivée de mineurs étrangers isolés, non ou mal pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

D'où viennent-ils ?



La répartition par zone géographique est assez stable.

La part de l'Afrique Noire qui avait doublé en 2017, s'est stabilisée (47% en 2019 comme en 2018)

En 2019, 80 nationalités sont représentées (84 en 2018)

Les 18 nationalités ayant un effectif d'au moins 15 personnes représentent les ¾ de la population totale soit 1 024 personnes.

	2019			
			Femme	Homme
Maroc	195	15%	61	134
Algérie	148	11%	60	88
Guinée	146	11%	15	131
Sénégal	117	9%	36	81
Côte d'Ivoire	64	5%	13	51
Mali	53	4%	4	49
Nigéria	41	3%	17	24
Cameroun	39	3%	10	29
Congo	35	3%	13	22
France	26	2%	13	13
Russie	25	2%	16	9
Albanie	22	2%	9	13
Tunisie	22	2%	6	16
Gabon	21	2%	15	6
Espagne	20	2%	2	18
Géorgie	20	2%	9	11
Arménie	15	1%	6	9
Soudan	15	1%	3	12
	1 024	78%	308	716

Les pays les plus représentés sont encore cette année le Maroc l'Algérie, la Guinée et le Sénégal.

Les demandes adressées aux permanences administratives

En 2019 les permanences administratives ont fonctionné avec 12 intervenants dont 5 réguliers

La Permanence Administrative permet :

- d'une part d'accompagner le public dans les démarches administratives courantes :

Accès aux soins : CMU, AME, mutuelle complémentaire...

Prestations familiales et sociales : CAF...

Logement - bailleurs sociaux

Aide juridictionnelle

Déclarations de revenus : particuliers, auto entrepreneurs...

Ce travail s'accompagne d'un rôle d'écrivain public qui va de l'écriture d'une simple lettre à l'élaboration d'un CV ou d'une lettre de motivation.

- d'autre part d'aider au règlement de litiges avec les administrations et organismes privés

Versements de prestations suspendus

Frais médicaux et hospitaliers

Dossiers de surendettement

Impayés bancaires

Un contact téléphonique avec les organismes concernés permet souvent de clarifier une situation incomprise et d'amorcer son règlement.

- elle permet également de mettre en relation les personnes qui viennent aux PA avec des organismes caritatifs ou des associations d'aide aux étrangers.

Entretiens regroupés par motif principal en 2019		
NOMBRE D'ENTRETIENS	320	100%
Motifs administratifs	227	71%
Logement	42	19%
Accès aux soins	39	17%
Autres droits sociaux	38	17%
Prestations familiales	29	13%
Autres administratifs	24	11%
Consommation et contentieux divers	17	7%
Emploi	14	6%
Impôts	9	4%
Justice/police	9	4%
Formation, éducation	6	3%
Motifs juridiques	93	29%
Mineurs, jeunes majeurs	54	17%
Séjour	16	5%
Asile	10	3%
Famille	9	3%
Autres	2	

En 2019 on retrouve en tête les mêmes motifs principaux d'entretiens que ces dernières années: logement, accès aux soins ou divers droits sociaux qui représentent chacun entre 10 et 20 % des motifs .

A noter cependant l'arrivée importante de mineurs ou jeunes majeurs aux PA ,comme aux PJ, avec leur problèmes spécifiques.

Les demandes adressées aux permanences juridiques

La fréquentation des permanences juridiques reste importante en 2019 : **1 147** personnes reçues pour 1402 entretiens

Les personnes sont reçues individuellement, pendant les permanences ; les situations nécessitent un ou plusieurs entretiens mais aussi dans certains cas des rendez-vous hors permanences pour traiter de situations mobilisant trop de temps pour être vues en permanence (111 rendez-vous)

Population PJ	2019			2018		
	Total	Femme	Homme	Total	Femme	homme
< 18 ans	117	10	107	139	9	130
18-25 ans	181	42	139	182	42	140
26-64 ans	797	269	528	813	256	557

65 ans et plus	37	20	17	22	10	12
Non renseigné	15	7	8	13	2	11
	1 147	348	799	1 169	319	850

Entretiens par motif principal en permanence juridique					
2019			2018		
Séjour	588	42%	Séjour	581	
Asile	186	13%	Entrée	205	
Mineurs et Jeunes majeurs non accompagnés	169	12%	Famille	187	
Famille	149	11%	Asile	163	
Nationalité	112	8%	Nationalité	97	
Administratif	95	7%	Administratif	72	
Européens	57	4%	Autre	50	
Entrée	17	1%	Européens	48	
Non renseigné	29	2%	Non renseigné	17	
Totaux	1 402	100%	Totaux	1420	

Les demandes relevant du droit au séjour arrivent toujours en tête.

Près de la moitié des demandes relèvent du droit au séjour, ce poste recouvre des situations diverses :

- papiers périmés ou sans papiers ou titres de séjour d'un autre pays
- première demande, renouvellement ou demande de régularisation
- étudiants : changement de statut
- travailleurs ou non travailleurs sans papiers
- ressortissants européens ou pays tiers...

13 % liés à l'asile : Poste toujours en augmentation du fait de nombreux « Dublinés » ou procédure prioritaire

- Les primo arrivants sont orientés vers la PADA.
- Nous recevons essentiellement des personnes pour réexamen ou des Dublinés qui contestent leur renvoi vers le premier pays par lequel il sont entrés sur le territoire européen.

12 % concerne des MNA ou jeunes majeurs étrangers

- mise à l'abri, SAEMNA évaluation de la minorité
- prise en charge par l'ASE , recours auprès du juge des enfants,
- dossiers jeunes majeurs...

11% des demandes sont liées à la situation familiale :

- conjoint ou pacsé avec un Français ou un étranger
- regroupement familial
- parent d'enfant français...

8% des demandes concernent la nationalité française :

- Première demande, recours ou demande après dossier ajourné ..
- Elles ont augmenté par rapport à 2017
- Mais la plupart des dossiers, délicats et longs à constituer sont traités hors permanences

7% des demandes relèvent du domaine administratif, leur part reste stable.

- essentiellement liées à la reconnaissance des prestations ou droits sociaux : CMU, AME, AAH, allocations familiales, RSA ...
- problèmes de permis de conduire ou de police

A signaler également via le site de l'Asti ou directement à l'adresse mél de l'Asti :

Près de 180 demandes de renseignements juridiques dont certaines en provenance d'autres départements et même de l'étranger.

Nous ne disposons pas toujours des données suffisantes sur la situation de la personne, dans ce cas :

- soit nous répondons de manière générale,
- soit nous leur conseillons de passer à une permanence s'ils habitent en Gironde ou nous les orientons vers des associations de défense des étrangers proches de leur domicile.

Doit également être souligné l'important travail fait en aval :

- Recherches juridiques, rédaction de lettres, recours...
- Contacts avec les partenaires.
- Accompagnements en préfecture, auprès des services sociaux.

Les associations se trouvent bien souvent assurer un rôle qui devrait être celui des services de l'État. En effet depuis le dernier trimestre 2013, la préfecture de la Gironde a institué une prise de rendez-vous pour tout dépôt de dossier.

Il n'y a plus d'accueil physique adapté pour les étrangers, seules sont reçues au guichet les personnes munies d'une convocation.

Des listes de pièces à fournir selon la situation des personnes sont disponibles sur le site ou à la préfecture mais dans les 2 cas aucune aide qualifiée pour les orienter, les renseigner.

Le contexte juridique

La mise en application de la nouvelle réforme du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) intervenue le 10 septembre 2018 dite loi « asile et immigration » a fait l'objet de plusieurs textes dont le dernier est daté du 1 mars 2019

Les points les plus importants :

* MIE:

- les départements pourront demander l'appui de l'État pour l'évaluation
- création d'un fichier AEM (Appui à l'évaluation de la minorité) : les objectifs de ce fichier sont notamment "d'identifier, à partir de leurs empreintes digitales, les personnes se déclarant mineures ; si le jeune est évalué majeur il fera l'objet d'un examen de sa situation et, le cas échéant, d'une mesure d'éloignement".

* parents d'enfants français : encore une fois il s'agit d'exprimer une suspicion généralisée à leur égard en augmentant les conditions de délivrance du titre de séjour : par exemple une mère étrangère devra prouver que le père français contribue à l'entretien et à l'éducation de l'enfant ce qui est particulièrement difficile si le père est absent ou s'occupe peu de l'enfant ;

* étudiants diplômés : création d'un nouveau titre de séjour, la carte temporaire pour recherche d'emploi ou création d'entreprise

* asile : -le demandeur d'asile doit déposer sa demande dans les 90 jours de son entrée en France ; à défaut sa demande sera étudiée en procédure accélérée avec moins de garanties ;

- le demandeur d'asile, s'il entend faire une demande de séjour à un autre titre que l'asile, devra déposer sa demande au plus tard 2 mois après (3 pour un titre étranger malade).

Quelques autres textes sont intervenus en 2019 :

Un décret du 27 juin 2019 fixe une participation forfaitaire de l'état versée aux départements pour le **financement de la mise à l'abri et de l'évaluation des MIE**.

Depuis le 5 novembre 2019 **la carte de versement de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)** ne permet plus d'effectuer de retrait d'argent – ce qui pose d'énormes problèmes aux demandeurs d'asile – et devient une carte de paiement (fonction qu'elle ne remplissait pas jusqu'alors).

Les formations données par l'Asti Bordeaux

L'Asti assure des formations de base en droit des étrangers.

Nous disposons d'une documentation abondante dont le dictionnaire permanent du droit des étrangers (Éditions législatives) et la documentation du Gisti et de la Fasti.

Enfin une réunion mensuelle de l'équipe des permanenciers permet de s'informer sur les nouveaux textes ou les dernières jurisprudences.

Les modifications continuelles de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification font que les besoins de formation de tous les acteurs bénévoles de l'Asti et de ses partenaires sont quasi permanents.

Formations au droit des étrangers pour les bénévoles de l'Asti et d'autres associations

Elles sont préparées par des membres ou sympathisants de l'Asti pour des bénévoles de l'Asti et ouvertes à tous (partenaires, sympathisants, travailleurs sociaux...)

Ceux-ci représentent les 3/4 des participants, parmi lesquels Médecins du Monde, Cimade, CADA, Secours populaire etc...

Elles sont gratuites avec une libre participation aux frais.

2019	Titre	Participants	Durée	lieu
2 avril	Les mesures d'éloignement dont les étrangers peuvent faire l'objet	32	3h	Halle des Douves
4 juin	Le droit au séjour des étrangers en France (hors communautaires et assimilés)	42	3h	Halle des Douves
28 novembre	Le droit des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs.	75	3h	Halle des Douves
Totaux		149	9h	

Formation continue des bénévoles de l'Asti.

Des réunions d'échanges et de formation d'une durée d'environ 2h30 à 3h ont lieu chaque mois en dehors des vacances d'été.

On examine des questions complexes posées dans les permanences.

On étudie et commente les derniers textes parus en matière de droit des étrangers et les dernières décisions de jurisprudence ; des points particuliers sont traités.

Ces réunions concernent une dizaine de bénévoles en moyenne, qui peuvent ainsi progressivement enrichir leurs compétences

Ainsi un nombre croissant d'étudiants (en droit, sciences-politiques, carrières sociales etc...) en participant aux permanences, complètent leur formation sur le terrain.

LE SERVICE DE DOMICILIATION

L'agrément de L'ASTI BORDEAUX par la Préfecture de la Gironde pour la «domiciliation de personnes sans domicile stable » a été renouvelé le 11 janvier 2018 pour une durée de 5 ans et limité aux usagers de l'ASTI.

Cette activité est en grande partie gérée par la secrétaire en particulier pour l'enregistrement du courrier, la gestion des domiciliations procédure CERFA, le contrôle des fiches de domiciliations, la gestion des courriers reçus pour des non domiciliés, l'archivage des courriers non retirés et les enregistrements d'éléments en vue de statistiques.

La distribution du courrier est faite par les intervenants bénévoles des permanences juridiques ou par la secrétaire le jour de la permanence administrative.

La domiciliation ne fait l'objet de la procédure avec formulaire CERFA (plus lourde) que si elle est nécessaire, par exemple pour bénéficier des prestations sociales, ouvrir un compte en banque...

Analyse des domiciliations

	Année	Nb de dossiers	Nb Courriers	Nb Passages avec courrier	Estimation nb passages avec ou sans courrier
Toutes domiciliations	2019	511	6 616	2 818	5 600
	2018	436	6 021	2 518	5 000
dont					
Fiches nouvelles	2019	182	1 008	545	900
	2018	113	633	343	700
Fiches renouvelées	2019	264	5 608	2 273	4 700
	2018	252	5 388	2 170	4 300
Fiches nouvelles créées sans courrier	2019	65			
	2018	71			

La population domiciliée

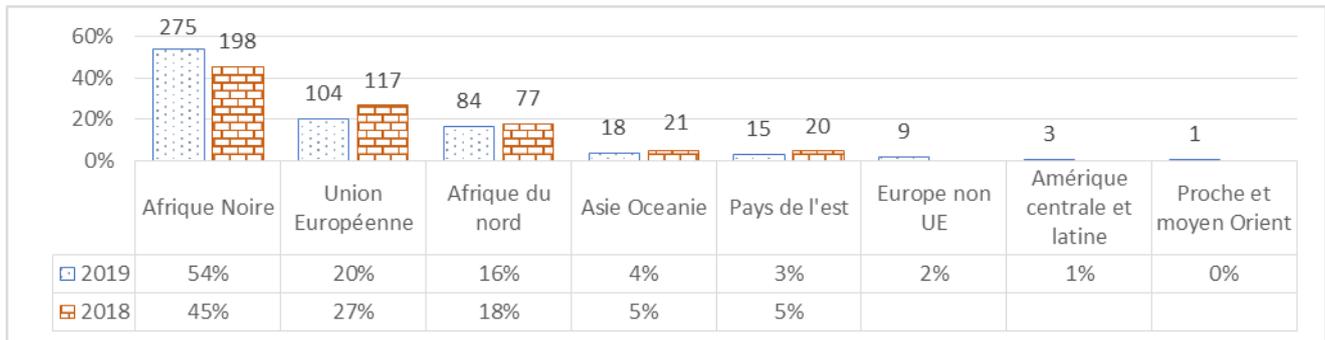
PERSONNES DOMICILIÉES PAR TRANCHE D'ÂGE ET SEXE

Population domiciliée	2019			2018		
	Totaux	Homme	Femme	Totaux	Homme	Femme
< 18 ans	190	186	4	134	131	2
18-25 ans	65	61	4	40	35	5
26-64 ans	244	204	40	247	209	38
65 ans et +	11	9	2	6	6	
Non renseigné	1	1	1	9	8	1
Totaux	511	461	50	436	389	47

Les domiciliés hommes sont toujours majoritaires ; en 2019 ils représentent 90% des personnes domiciliées à l'Asti.

Ici encore l'élément notable est l'augmentation de la part des moins de 18 ans : de 1% en 2016, 18% en 2017, 31% en 2018, elle est de 38% en 2019.

Répartition des personnes domiciliées par regroupement d'origines géographiques.



Palmarès des nationalités les plus représentées (effectif > 20)

En 2019, on compte 50 nationalités différentes dans la population des domiciliés.

Mais 10 nationalités constituent 80% de la population totale avec un effectif de 407 personnes (377 hommes et 30 femmes) .

2019	Nb	%
Guinée	118	23%
Algérie	52	10%
Espagne	46	9%
Côte d'ivoire	37	7%
Mali	35	7%
Bulgarie	29	6%
Cameroun	25	5%
Maroc	23	5%
Sénégal	22	4%
Portugal	20	4%
	407	80%

LE COLLECTIF M.I.E. (MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS) / JEUNES MAJEURS

Ce collectif regroupe plusieurs associations : ASTI, CIMADE, FCPE, LDH, RESF, MDM, HSB, TREMPLIN.

L'année 2019 a vu se poursuivre une arrivée importante de MIE en France comme en Gironde. En 2018, 50 000 environ seraient entrés en France et 17 000 ont été évalués mineurs. Environ 1 300 seraient arrivés en Gironde dont 40% au titre de la péréquation, et 400 auraient été évalués mineurs selon les informations du CD qui ajoute que sur les 5 000 mineurs de l'ASE, 1 000 sont des MNA ou des jeunes majeurs ex-MNA.

Le nombre de contrats jeunes majeurs en Gironde a sensiblement augmenté (900 contrats dont 45% concernent d'anciens MIE).

Les capacités du SAEMNA service chargé de l'évaluation de la minorité et de l'isolement ont été augmentées et il y a peu d'attente. Le temps moyen d'évaluation est de l'ordre de 1 mois.

Le Conseil Départemental de la Gironde refuse pour l'instant de demander l'appui de L'État pour l'évaluation des MIE en raison de la création du fichier AEM (Appui à l'évaluation de la minorité) : les objectifs de ce fichier sont notamment d'identifier, à partir de leurs empreintes digitales, les personnes se déclarant mineures ; quand le jeune est évalué majeur il fait l'objet d'un examen de sa situation et, le cas échéant, d'une mesure d'éloignement.

L'ASE continuant à refuser de prendre en charge un grand nombre de jeunes sur la base d'évaluations très contestables, le collectif adresse nombre de ces jeunes au collectif d'avocats militants qui s'est organisé pour assister ces jeunes dans leur recours devant le Juge des Enfants.

Les contrôles par la PAF (Police de l'air et des frontières) des documents d'état-civil produits par les jeunes ont considérablement augmenté et de nombreux jeunes se voient refuser l'accès à la protection de l'enfance au motif que leurs documents seraient frauduleux, ou bien qu'ils auraient menti sur leur parcours migratoire.

Cette suspicion généralisée touche tous les actes d'état-civil produits et particulièrement ceux des guinéens qui doivent maintenant se déplacer à Paris pour les faire légaliser par leur ambassade.

L'ASTI suit les dossiers de 180 jeunes en cours d'évaluation ou en attente d'une décision du juge des enfants, et de 150 jeunes placés.

Les jeunes en attente d'une décision sont sans abri ni nourriture : **l'appel à la société civile** a permis l'hébergement de quelques-uns d'entre eux par des accueillants bénévoles dans le cadre d'un réseau d'hébergeurs solidaires (HSB), les autres sont obligés de trouver refuge dans des squats.

L'association TREMPLIN fait un gros travail scolaire grâce à une équipe d'enseignants bénévoles.

Les diverses actions et rencontres avec le CD ont permis :

- * de réduire de manière importante le temps d'attente avant l'évaluation par le SAEMNA
- * d'obtenir la création de nouvelles places et de nouvelles structures pour les MNA qui sont placés et donc de réduire également le temps d'attente entre la décision de placement et le placement effectif ;
- * de voir, dans la plupart des cas, un contrat jeune majeur prendre la suite de la mesure d'assistance éducative, ce qui permet au jeune de poursuivre une formation dans des conditions correctes.

Un certain nombre de manquements subsistent :

- * Aucun dispositif d'urgence après 16h, les week-end et jours fériés pour les jeunes en attente d'évaluation : ils dorment à la gare, dans des parkings, dans des squats...
- * Des évaluations déficientes qui aboutissent à un refus de prise en charge qui sera très souvent remis en cause par le juge des enfants.
- * Remise à la rue des jeunes évalués majeurs par l'ASE, non-respect du droit au maintien dans l'hébergement pendant la période d'appel, non-respect de la présomption de minorité.
- * Détérioration de l'état de santé physique et/ou mentale pouvant déboucher sur une situation inquiétante.
- * Accès à la scolarisation problématique et orientations pas toujours judicieuses pour les suivis ASE.

Enfin de nombreux jeunes majeurs rencontrent des **difficultés auprès de la préfecture pour la délivrance de leurs titres de séjour** : les documents d'état-civil sont examinés par la PAF et nombre d'entre eux sont déclarés faux ce qui bloque la délivrance des titres. Une centaine de demandes seraient en attente et plus de 70 OQTF auraient été délivrées.

Plusieurs rencontres ont également eu lieu lors de cette année :

- avec la directrice d'une structure d'accueil MNA dépendant de SOS groupe
 - avec Christine Maze du barreau de Bordeaux, initiatrice d'un pôle MNA
 - au Samovar sur l'étude de la possibilité de cours de français pour mineurs
- Enfin plusieurs interventions au sein du squat Fort Life

LES LIENS AVEC LA FASTI



En 2019, 3 commissions se sont déroulées.

L'ASTI a participé à la commission Femme du mois de septembre. Cette année cette commission a souhaité faire un état des lieux de la manière dont sont prises en compte les femmes et les questions liées au genre au sein des ASTI : qu'est-ce que nous mettons en place pour favoriser la participation des femmes ? Quelle place laissons-nous aux femmes accompagnées dans nos associations ? Qu'est-ce que l'on met derrière des mots comme « autonomie », « émancipation » ? Pourquoi c'est important d'avoir des espaces pour les femmes dans nos associations ?... Ce projet est né de l'envie de mieux identifier, de valoriser les nombreuses actions mises en place.

Une **enquête a été lancée** et menée soit en allant rencontrer les ASTI, soit par téléphone : 30 ASTI ont répondu. Cette enquête a fait l'objet d'une brochure recensant leurs actions, leurs difficultés, les besoins et attentes. La commission du mois de septembre a décidé d'organiser une rencontre nationale en 2020 : « **Les Femmes dans notre Mouvement Parlons-en !** »

En 2019 a également eu lieu le Congrès de la FASTI à PRESLE

Après lecture et adoption des rapports d'activités et financier, nous avons discuté des motions proposées sous forme d'atelier :

- **La motion « Repolitisons notre antiracisme »** qui a suscité beaucoup de débats dans toutes les ASTI et aussi dans les ateliers
- **La motion : « la Vie du Réseau ».**
- **La motion d'orientation générale**

Puis nous avons eu **une table ronde « Quel anti racisme aujourd'hui ? »** avec deux intervenants :

- **Pauline PICOT** (chercheuse en sociologie) sur l'histoire des luttes antiracistes
- **Peter Lema** (artiste) sur racisme et colonialisme.

La dernière matinée portait sur **les votes des motions et l'élection du Bureau Fédéral**

- Les motions ont été adoptées sans grande modification, uniquement sur la forme
- Le congrès, vu le peu de personnes inscrites pour le Bureau fédéral, a décidé de mettre en place **des groupes de travail faisant appel à des membres des ASTI**, (ces groupes ne se substituent pas aux commissions):
 - **Qu'est-ce qui fait réseau ?**
 - **Modèle économique et social** (travaillera sur les financements et la gouvernance)
 - **Communication**
 - **Ateliers de français** : groupe ressources

Un **moment plus festif** a, comme chaque fois, eu lieu le dimanche soir autour d'un groupe de musiciens puis d'une soirée dansante.

Les liens avec la FASTI reposent aussi sur la parution mensuelle d'un **journal Ouvrons les Frontières (OLF)** qui rend compte de la vie du mouvement : les actions, les mobilisations et propose des textes sur les sujets d'actualité ou sur nos revendications.

LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

Représentation dans des associations

L'ASTI est représentée ou membre de diverses associations :

Le CLAP (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion) assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français.

Participation aux 3 CA et à l'AG



La Maison des Femmes est un lieu pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent.

La Halle des Douves regroupe les organismes et particuliers concernés par les activités de l'ancien Marché des Douves de Bordeaux transformé en Maison de Vie à destination des associations et des habitants du quartier Capucins / St Michel / Ste Croix. L'Asti y adhère et utilise régulièrement le lieu. L'ASTI participe à l'AG.



Cultures du cœur : cette association propose à ses adhérents des sorties et activités diverses. Des apprenants, accompagnés par des bénévoles, en ont bénéficié en 2019.

Les Hébergeurs Solidaires de Bordeaux : le réseau d'hébergement solidaire créé en 2017 s'est constitué en association autonome depuis le 2 mai 2018. L'ASTI fait partie des administrateurs et a participé à l'AG et à 3 CA.



En 2019, nous avons également participé aux AG de : ASTI Pessac, CIDFF, PIMMS, Planning Familial 33, Promofemmes.

Représentation dans des collectifs

RESF33



L'Asti est membre du RESF 33 depuis sa création en 2005. Les contacts sont fréquents dans le cadre des collectifs et le RESF tient une permanence chaque 1^{er} mercredi du mois dans les locaux de l'Asti. Plusieurs personnes participent à la fête annuelle place St Michel.

LES CERCLES DE SILENCE

Depuis douze ans, chaque dernier mardi du mois, entre le chevet de la cathédrale Pey Berland et la tour, de 18h30 à 19h30, un groupe se tient en silence pour manifester son refus de l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administratif (CRA). De nombreux tracts sont distribués aux passants, certains rejoignant le cercle pour quelques minutes ou davantage.

LES ETATS GENERAUX DES MIGRATIONS (EGM)

L'ASTI a contribué à ce collectif en particulier pour la préparation de la journée du 14 avril pour laquelle 2 interventions étaient faites par des membres de l'ASTI.



Autres actions ou représentations

INTERVENTIONS PONCTUELLES

L'ASTI est souvent sollicitée pour participer à des tables rondes, des rencontres ou bien animer des débats sur des thèmes où ses compétences sont reconnues. Nous essayons de répondre à ces invitations.

* Intervention dans le cadre de l'université ou établissements assimilés :

- Université Bordeaux II. Journée sur les MNA en juin
- Conférence sur l'accueil et la prise en charge des migrants « des initiatives citoyennes aux démarches institutionnelles » pour des étudiants de master 2 en mars
- IRTS Formation de base à l'accès aux droits

* Vivres de l'art : dialogue avec la salle après la présentation du film « colis suspect »

* Bibliothèque des Capucins : participation à la journée « vivre autrement » en février.

* Diverses rencontres (chercheurs japonais, association e-graine)

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

* Mairie de Bordeaux : 3 réunions du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisées par la Direction du Développement Social Urbain (DSU)

* Préfecture de la Gironde et Bordeaux Métropole : 2 réunions organisées pour les appels à projet commun

- contrat territorial pour l'accueil et l'intégration pour 2019 en juin
- politique de la Ville 2020 en novembre

* Préfecture / DDCS réunion sur les domiciliations en novembre

* Conseil départemental de la Gironde :

- rencontre avec une chargée de mission à la Direction des Interventions et du Développement Social (DIDS) chargée de notre dossier en janvier
- rencontre avec la Maison départementale des Solidarités Bordeaux St Michel pour connaissance réciproque et échange sur nos pratiques en septembre

PARTENARIATS OPÉRATIONNELS

- Dans le cadre des différents collectifs nous avons des contacts réguliers et fréquents avec la Cimade, la LDH, Médecins du Monde, l'IDE, le RSEF33, le CED rive droite
- Participation au Collectif girondin de solidarité aux réfugiés (CSR33) ainsi qu'au collectif de soutien aux expulsés créé en été.
- Des liens sont établis avec le Secours Populaire, le Secours catholique, St Vincent de Paul : en fonction des besoins, ils nous adressent des personnes pour du conseil juridique ou les cours de français et inversement. Leurs bénévoles participent fréquemment à nos formations sur le droit des étrangers ouvertes aux partenaires.